



Conseil de  
l'Union européenne

175641/EU XXVII.GP  
Eingelangt am 04/03/24

Bruxelles, le 4 mars 2024  
(OR. en)

6632/24

SOC 110  
EMPL 61  
SAN 86

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark

---

6632/24

IL/cb

LIFE.4

FR

## **DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre suppléant du Comité consultatif  
pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour le Danemark**

**LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,**

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Le gouvernement danois a présenté une nomination pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 24 février 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 92 du 25.2.2022, p. 1).

*Article premier*

La personne ci-après est nommée membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2025:

**I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS**

État membre	Membre titulaire	Membre suppléant
Danemark		M <sup>me</sup> Christina Sode HASLUND

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à,

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*